

REPUBLICQUE FRANÇAISE

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE

Numéro SIRET : 26910122600018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VILLEMOISSON

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET CCAS

ANNEE 2015

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

U 8 JAN. 2015

ARRIVEE



Code INSEE 91667	CCAS DE VILLEMORISSON SUR ORGE BUDGET CCAS	BP 2015
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 081
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	30
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	172,15	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	172,15	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	76,95%	0,00%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,00	0,00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,00%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CIMP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.
- V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2014.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 219 000,00	1 219 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 219 000,00	1 219 000,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 219 000,00	1 219 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	239 400,00	0,00	265 400,00		265 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	804 000,00	0,00	938 000,00		938 000,00
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00	0,00	14 000,00		14 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 082 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 217 400,00</b>		<b>1 217 400,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	400,00		400,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	200,00		1 200,00		1 200,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 083 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>		<b>1 219 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 083 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>		<b>1 219 000,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 219 000,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	34 000,00	0,00	34 000,00		34 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 022 000,00	0,00	1 159 000,00		1 159 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 076 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 213 000,00</b>		<b>1 213 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	6 000,00		6 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 083 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>		<b>1 219 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 083 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>		<b>1 219 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 219 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	265 400,00		265 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	938 000,00		938 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00		14 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	400,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 200,00		1 200,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 219 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 219 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	34 000,00		34 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00		20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 159 000,00		1 159 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	6 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 219 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 219 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>239 400,00</b>	<b>265 400,00</b>	
604	Achats d'études, prestations de services	114 000,00	109 000,00	
60618	Autres fournitures	1 000,00	1 000,00	
60623	Alimentation	14 000,00	14 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 300,00	1 300,00	
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	8 000,00	
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	17 000,00	17 000,00	
611	Contrats de prestations de services	41 000,00	78 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	
616	Primes d'assurances	2 000,00	2 000,00	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 100,00	1 100,00	
6231	Annonces et insertions	100,00	100,00	
6232	Fêtes et cérémonies	16 000,00	16 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	200,00	200,00	
6247	Transports collectifs	12 000,00	7 000,00	
6256	Missions	100,00	100,00	
6262	Frais de télécommunications	1 600,00	1 600,00	
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	1 000,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>804 000,00</b>	<b>938 000,00</b>	
6331	Versement de transport	6 600,00	9 200,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 600,00	3 100,00	
6333	Participation des employeurs à la form <sup>e</sup> professionnelle continue	300,00	300,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 000,00	9 400,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 600,00	1 700,00	
64111	Rémunération principale	363 000,00	400 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	17 300,00	20 000,00	
64118	Autres indemnités	300,00	300,00	
64131	Rémunérations	147 000,00	174 800,00	
64161	Emplois-jeunes	18 000,00	40 000,00	
64168	Autres		600,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 500,00	109 500,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	102 100,00	117 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 300,00	16 700,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 700,00	23 800,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 800,00	8 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	
6478	Autres charges sociales diverses	1 200,00	1 400,00	
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	500,00	500,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>39 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
6562	Aides	9 000,00	9 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	30 000,00	5 000,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>1 082 400,00</b>	<b>1 217 400,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>400,00</b>	<b>400,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	200,00	
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	200,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>200,00</b>	<b>1 200,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>1 083 000,00</b>	<b>1 219 000,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	III
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 083 000,00	1 219 000,00	

+	<b>RESTES A REALISER 2014 (11)</b>	0,00
---	------------------------------------	------

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	0,00
---	--	------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	1 219 000,00
---	--	--------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	34 000,00	34 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	34 000,00	34 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	20 000,00	
7031	Concessions dans les cimetières	2 000,00	2 000,00	
706	Prestations de services	18 000,00	18 000,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 022 000,00	1 159 000,00	
7473	Départements	9 000,00	9 000,00	
7474	Communes	860 000,00	1 000 000,00	
7478	Autres organismes	153 000,00	150 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>1 076 000,00</b>	<b>1 213 000,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	7 000,00	6 000,00	
7713	Libéralités reçues	7 000,00	6 000,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 083 000,00</b>	<b>1 219 000,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 083 000,00</b>	<b>1 219 000,00</b>	

	+
<b>RESTES A REALISER 2014 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 219 000,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 350,00</b>	<b>1 086 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 350,00</b>	<b>1 086 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 800,00</b>	<b>1 098 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 800,00</b>	<b>1 098 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 219 000,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES														
Total dépenses de fonctionnement		1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 350,00	1 086 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 219 000,00
Dépenses réelles		1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 350,00	1 086 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 219 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 350,00	260 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 400,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
60618	Autres fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	822 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	938 000,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
6333	Participation des employeurs à la form <sup>o</sup> professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00	13 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 800,00	0,00	0,00	0,00	174 800,00
64161	Emplois-jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
64168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	98 500,00	0,00	0,00	0,00	109 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
6454	Cotisations aux A. S. E. D. I. C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 700,00	0,00	0,00	0,00	16 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 800,00	0,00	0,00	0,00	23 800,00
6456	Versement au F. N. C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	8 200,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	400,00	0,00	0,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autr.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 800,00	1 098 200,00	0,00	0,00	0,00	1 219 000,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 800,00	1 098 200,00	0,00	0,00	0,00	1 219 000,00
013	Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7031	Concessions dans les cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 800,00	1 046 200,00	0,00	0,00	0,00	1 159 000,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
7474	Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	890 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

**CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS**

**BP**

**2015**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

**A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement des services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

**FONCTION 0 Services généraux**

	01 Opérations non ventilables	Total
<b>CHAPITRES (1)</b>		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	1 200,00	1 200,00
Dépenses de l'exercice	1 200,00	1 200,00
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 200,00	1 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	521 Services à caractère social pour	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>131 350,00</b>	<b>131 350,00</b>
Dépenses de l'exercice	<b>131 350,00</b>	<b>131 350,00</b>
011 Charges à caractère général	5 350,00	5 350,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	116 000,00	116 000,00
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00	10 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>120 800,00</b>	<b>120 800,00</b>
Recettes de l'exercice	<b>120 800,00</b>	<b>120 800,00</b>
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 000,00	2 000,00
74 Dotations, subventions et participations	112 800,00	112 800,00
77 Produits exceptionnels	6 000,00	6 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 521	
	5210 Services communs	
<b>CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>131 350,00</b>	
Dépenses de l'exercice	<b>131 350,00</b>	
011 Charges à caractère général	5 350,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	116 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00	
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>120 800,00</b>	
Recettes de l'exercice	<b>120 800,00</b>	
70 Produits des services, du domaine et ve	2 000,00	
74 Dotations, subventions et participations	112 800,00	
77 Produits exceptionnels	6 000,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

A1.1

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## DETAIL FONCTIONNEMENT

## FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>85 000,00</b>	<b>49 150,00</b>	<b>952 300,00</b>	<b>1 086 450,00</b>
Dépenses de l'exercice	85 000,00	49 150,00	952 300,00	1 086 450,00
Dépenses à caractère général	82 000,00	4 850,00	173 200,00	260 050,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	44 300,00	777 700,00	822 000,00
012 Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	1 000,00	4 000,00
65 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	400,00	400,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>79 200,00</b>	<b>52 000,00</b>	<b>967 000,00</b>	<b>1 098 200,00</b>
Recettes de l'exercice	79 200,00	52 000,00	967 000,00	1 098 200,00
Recettes de charges	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00
013 Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
70 Dotations, subventions et participations	61 200,00	52 000,00	933 000,00	1 046 200,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 61	
	610 Services communs	
<b>CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>85 000,00</b>	
Dépenses de l'exercice	85 000,00	
Dépenses à caractère général	82 000,00	
011 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
012 Autres charges de gestion courante	3 000,00	
65 Charges exceptionnelles	0,00	
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>79 200,00</b>	
Recettes de l'exercice	79 200,00	
Recettes de charges	0,00	
013 Produits des services, du domaine et ve	18 000,00	
74 Dotations, subventions et participations	61 200,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS**

BP 2015

**IV - ANNEXES**

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015**

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	2	4	4	0	4
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2è classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1	1	2	2	0	2
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	1	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	0	1	1	1	0	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		2	0	2	2	0	2
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION (f)</b>		6	0	6	6	0	6
Adjoint d'animation 2ème classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		12	3	15	15	0	15

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/JC du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS**

**BP**

**2015**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015**

**C1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			Indice	Euros		Nature du contrat (5)	
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>			
1 Médecin 1ère classe	A	MS	1015	0,00	délibération	CDD	
1 adjoint d'animation 2ème classe	C	ANIM	330	0,00	loi 2012-347	CDI	
18 adjoints d'animation 2ème classe	C	ANIM	330	0,00	3-2	CDD	
1 auxiliaire puéricultrice 1ère classe	C	MS	336	0,00	3-1	CDD	
2 adjoints techniques 2ème classe	C	TECH	330	0,00	CAE	CDD	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>			

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

Présenté par le Président du CCAS,  
A Villemorisson-sur-Orge, le 11/12/2014  
Le Président du CCAS,

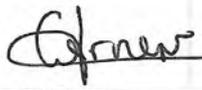
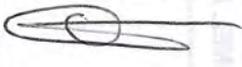
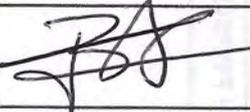
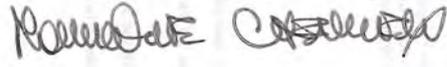
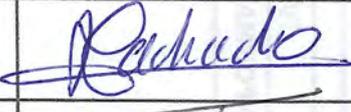
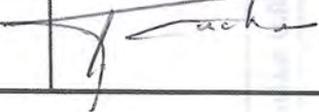
Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour :  
          Contre :  
          Abstention :

9  
7  
8  
1  
1

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.  
A Villemorisson-sur-Orge, le 11/12/2014

Date de convocation : 02/12/2014

Les membres du Conseil d'administration,

CARNERO Isabelle	
BOISSEAU Sandra	
YOUNSI Ordy	
BUATOIS Nicolas	
CHENIEUX Monique	
BOUDINET Nicole	
MACHADO Maria	
TRUCHE Jean	

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE  
08 JAN. 2015  
ARRIVEE

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/01/2015, et de la publication le 08/01/2015

A Villemorisson-sur-Orge, le 08/01/2015



